

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 novembre 2022

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT

ARANCE-GOUZE-LENDRESSE (Communes fusionnées) <u>Etaient présents</u>: Mmes ETCHART, GRAUX, LOQUET, DAUBAS et ainsi que MM. CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, HILLOOU, LAPÊTRE et SALEFRANQUE

Mme CAZENAVE

17-11-2022-02

Secrétaire de séance élu : M.SALEFRANQUE

Date de convocation le 14/11/2022

<u>Avaient donné pouvoir</u>: Mme GUITTONNEAU pouvoir à M.HILLOOU M.CAMGRAND pouvoir à M.CLAVÉ

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Procurations : 2 Votants : 13

Étaient absentes excusées : Mme BAZIARD

OBJET: DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS 02 2022 BUDGET PRINCIPAL

La commune a lancé son schéma pluvial cette année, les crédits pour payer les études sont insuffisants il convient de compléter. D'autre part par délibération du 22 septembre 2022, la commune a approuvé le principe de reversement de la taxe d'aménagement à la communauté de communes Lacq Orthez. Les crédits doivent être prévus.

Le Maire propose la décision modificative suivante pour passer les écritures :

INVESTISSEMENT

MAT 2 192 Service of		Recettes	
Dépenses	Manten	Article (Chap.) - Opération	Montant
Article (Chap.) - Opération	Montant	Children Committee	
10226 (10) : Taxe d'aménagement	20 000,00		-
2031 (20) : Frais d'études	20 000,00		
2111 (21) : Temains mus	-20 000,00		
2313 (23): Constructions	-20 000,00		
the late of a comment of the late of the l	0,60		
0.00		Total Recettes	
Total Dépenses 0,00			

Oui l'exposé du Maire, et après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOPTE la présente décision modificative

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le

ID: 064-216403964-20221121-17_11_2022_02-DE

SLOW